Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Préfecture de Vaucluse, interdiction d'accès aux gorges du Toulourenc



Depuis le 15 juillet 2026 à 15h, Météo France a placé le département de la Drôme, et par conséquent les communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas et Visan) en vigilance météorologique de niveau Orange pour un risque d'orages. En application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, l'accès au site des gorges du Toulourenc sera interdit au public sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux dans le département de Vaucluse et de Mollans-sur-Ouvèze dans le département de la Drôme, le 15 juillet 2025 et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique orange pour lephénomène d'orages.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Les recommandations de la préfecture
La préfecture de Vaucluse préconise de s'éloigner des arbres et cours d'eau ; de s'abriter dans un batiment en dur ; de rester informé et d'éviter de se déplacer ; de protéger les biens qui sont exposés au vent ou qui peuvent etre inondés ; d'éviter d'utiliser le téléphone et des appareils électriques et de signaler, sans attendre, les départs de feux dont on peut etre témoin.

Comprendre
Placées sous le signe de la fraîcheur en été, les gorges du Toulourenc peuvent devenir en quelques minutes un piège redoutable. À la suite du placement en vigilance orange pour risque d'orages du département de la Drôme, les autorités ont interdit l'accès au site ce mercredi 15 juillet. Une mesure de précaution qui rappelle combien les crues éclair constituent l'un des principaux dangers des canyons provençaux.

Les gorges du Toulourenc
Les gorges du Toulourenc attirent chaque été plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Sur près de 30 kilomètres, cette rivière née au pied du mont Ventoux a sculpté un canyon où l'on progresse dans une eau souvent limpide, au milieu de falaises calcaires et d'une végétation préservée. Un décor spectaculaire devenu l'un des sites naturels les plus fréquentés du nord Vaucluse avec presque 115 000 visiteurs en 2019, un peu moins de 56 000 visiteurs en juillet et aout 2020. Cependant, lors d'épisodes orageux, la montée des eaux peut être fulgurante dans ce relief encaissé. Les spécialistes parlent de 'crues éclair', capables de transformer un paisible ruisseau en torrent en quelques dizaines de minutes.

Une fermeture déclenchée dès la vigilance orange
Depuis mercredi 15 juillet 15h, Météo-France a placé la Drôme en vigilance orange pour risque d'orages. Cette vigilance concerne également les communes vauclusiennes de l'Enclave des Papes comme Grillon, Richerenches, Valréas et Visan – qui relèvent du même bassin météorologique.

L'accès du Toulourenc interdit
Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, l'accès aux gorges du Toulourenc est automatiquement interdit sur les communes de Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux et Mollans-sur-Ouvèze. L'interdiction restera en vigueur jusqu'à la levée de la vigilance orange. Cette procédure est désormais systématique. Elle permet d'éviter que des promeneurs ne soient surpris par une montée brutale des eaux, un scénario malheureusement déjà observé dans plusieurs canyons du sud de la France.

Le danger ne vient pas toujours du ciel
C'est l'une des particularités des crues éclair : il peut faire beau sur le lieu de promenade tandis qu'un violent orage éclate plusieurs kilomètres en amont du bassin versant. Toute l'eau de pluie converge alors rapidement vers la rivière, dont le débit peut être multiplié en très peu de temps. Dans les gorges, les possibilités de sortie sont parfois limitées. Les parois rocheuses empêchent de quitter rapidement le lit de la rivière, rendant toute évacuation difficile lorsque le niveau de l'eau augmente.

En résumé

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Site concerné par l'interdiction: Gorges du Toulourenc (Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux et Mollans-sur-Ouvèze) Mesure : Interdiction d'accès jusqu'à la levée de la vigilance orange pour risque d'orages. Avant toute sortie : consulter les bulletins de vigilance de Météo-France ainsi que les informations diffusées par la préfecture de Vaucluse.
Source : Préfecture de Vaucluse ; Reporterre.
Mireille Hurlin

Gorges du Toulourenc, les sources murmurent des secrets

Vigilance feux de forêts, risque d'incendie, interdiction d'accès



Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain vendredi 15 août dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse. En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 novembre 2026

Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de l'Enclave des Papes ; Bollène-Uchaux ; La vallée du Rhône est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; Les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; La réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

Mesures de sécurité renforcées

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé. Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés ici et sur le site internet de l'État en Vaucluse ici. Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11.

Pour mémoire

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées : Interdiction de fumer ; Interdiction d'allumer du feu ; Ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI –Défense des Forêts contre les incendies- qui sont réservées aux secours ; En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !